



Rapport financier et rapport du vérificateur externe au 31 décembre 2017

Rapport de la mairesse sur les faits saillants

Municipalité du village de Val-David
14 août 2018



Rapport de la mairesse sur les faits saillants

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, voici un rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017.

Dans son rapport en date du 4 avril 2018, la firme Amyot Gélinas, vérificateur externe de la Municipalité, confirme que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité du village de Val-David au 31 décembre 2017.

Les recettes totales s'élèvent à 9 937 107 \$ et les dépenses de fonctionnement à 9 918 042 \$, pour un excédent de 19 065 \$. Nous devons soustraire de ce surplus un montant de 547 609 \$ représentant les revenus d'investissement et nous devons également ajouter à ce surplus un montant de 618 659 \$ provenant de la conciliation à des fins fiscales.

L'année 2017 s'est donc terminée par un excédent des revenus sur les dépenses prévues au budget 2017 (8 713 898 \$) de l'ordre de 1,03 %, soit 90 115 \$. Le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2017 est de 697 632 \$.

RÉALISATIONS EN IMMOBILISATIONS 2017

- Réfection de l'aqueduc sur les rues Campeau et des Coudriers
- Nouvel aqueduc et égout, rues Ernest-Brousseau et Ulric-Ménard
- Fondation sur la rue du Centre
- Pavage des rues St-Jean, Mélèze, Lucille et Jacques
- Installation de nouveaux drains pour l'eau de surface à différents coins de rue
- Installation de 2 bornes de recharge pour les voitures électriques
- Travaux au parc des Amoureux : trottoir en pavé uni et plantation d'arbustes sur les berges
- Participation dans l'agrandissement du Parc régional Val-David – Val-Morin
- Nouveau trottoir sur la rue Dion et pavage



AUTRES RÉALISATIONS 2017

TRAVAUX PUBLICS

- Traitement des eaux usées : signature d'une entente de principe prévoyant le raccordement du réseau des eaux usées de Val-Morin à la station d'épuration de Val-David

CULTURE

- Lancement du Répertoire des artistes et artisans de Val-David
- Inauguration d'un nouvel espace d'exposition à la petite gare du parc Léonidas-Dufresne
- Nouvelle programmation de Vals en fête

URBANISME

- Habitation durable : protocole d'entente qui valide le processus d'implantation du programme Val-David - Habitation DURABLE pour les nouvelles constructions

COMMUNAUTAIRE

- Inauguration du projet « Cultiver son village »
- Début du Trottibus – L'autobus pédestre qui permet aux élèves de se rendre de la maison à l'école à pied, de façon sécuritaire et encadrée

LOISIRS

- Première du Marathon du P'tit train du Nord

TOURISME

- Aménagement de la Place publique au cœur du village

COMMUNICATIONS

- Dévoilement de la nouvelle image de marque « Village de nature et de culture »

ADMINISTRATION

- Signature de la convention collective des Cols blancs de la Municipalité intégrant l'exercice d'équité salariale



TRAITEMENT DES ÉLUS

Voici, tel que prévu à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, les détails de la rémunération des membres du Conseil :

	RÉMUNÉRATION	ALLOCATION non imposable	TOTAL
Mairesse :	33 769 \$ /an	16 884 \$ /an	50 653 \$ /an
Conseiller/Conseillère :	9 386 \$ /an	4 693 \$ /an	14 079 \$ /an
Prime au maire suppléant :	200 \$ /mois	100 \$ /mois	

MRC des Laurentides

- Chaque membre du conseil ou son substitut ont droit à une rémunération de cent soixante-quinze dollars (175 \$) par séance du conseil des maires à laquelle il assiste.
- Chaque membre du bureau des délégués a droit à une rémunération de quatre-vingts dollars (80 \$) pour chaque séance du Bureau des délégués à laquelle il assiste.
- Chaque membre du conseil des maires désigné par résolution à titre de membre ou de substitut au sein de tout autre organisme de la MRC ou tout autre organisme mandataire de la MRC des Laurentides a droit à une rémunération de soixante-sept dollars (67 \$), pour chaque séance à laquelle il a assisté.

En plus de toute rémunération établie, tout membre du conseil de la MRC des Laurentides reçoit une allocation de dépenses telle que fixée par la *Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, c.T-11.001)*, jusqu'à concurrence du maximum prévu à ladite loi.

CONCLUSION

En conclusion, le rapport financier, au 31 décembre 2017, démontre que la Municipalité est en bonne situation financière.

Le 17 janvier 2018, les membres du conseil ont adopté le budget pour l'année 2018. L'objectif premier du conseil municipal est de maintenir un taux de taxation raisonnable tout en continuant de fournir des services de qualité. Nous avons élaboré un budget équilibré tout en réduisant l'utilisation de l'excédent de fonctionnement non affecté.

La croissance démographique et le respect de la capacité des citoyens et citoyennes à payer nous amènent à réfléchir sur les grandes orientations à prendre dans la municipalité pour les années à venir. Nous devons prioriser le renouvellement et le maintien des infrastructures, la valorisation et la continuité de l'offre des services à la population tout en conservant le ratio d'endettement à un niveau raisonnable. Nous devons dès cette année, prendre les décisions qui s'imposent afin de dégager une marge de manœuvre pour de nouveaux investissements tout en contrôlant les charges pour les générations futures.

Kathy Poulin
Mairesse